

Conditions Générales d'Ouverture de Compte

« Yeksil »

Information Générale

Merci pour l'intérêt que vous accordez au projet Yeksil,

Le projet Yeksil est piloté par le programme « Lègui – Lègui », dont le maitre d'œuvre est l'ONG 3S, pour appuyer l'Etat dans ses efforts de création d'opportunités pour les jeunes. Nous excellons dans l'autonomisation des jeunes et les ménages vulnérables, par l'Economie Solidaire via des OGR (Opportunités Génératrices de Revenus)

Cependant, nous tenons à vous informer qu'en acceptant d'opérer une demande d'ouverture de compte membre Yeksil, vous recevrez régulièrement tout au long du processus d' enrôlement les actions ci-après :

- 1- SMS pro d'information et de suivi de votre demande**
- 2- Newsletters**
- 3- Appels téléphoniques des conseillères en ligne**
- 4- Inspection Terrain par nos operateurs programme (Visite à Domicile du Membre Demandeur)**
- 5- Convocation au Siege du Projet**

NB 1 : Ces actions seront menées par le programme avant l'ouverture du compte Yeksil

NB 2 : Le projet Yeksil, informe ses nouveaux membres, que l'ouverture du compte Yeksil nécessite un délai de traitement compris entre 10 à 15 jours max, avant validation définitive et ouverture

Membre & Adhésion

- 1- Tout membre, peut à tout moment se désengager et clôturé son compte, via le dispositif digital prévu à cet effet et sans préavis aucun
- 2- Tout membre, a droit à une carte de membre physique ou électronique, sans frais d'acquisition pour servir et valoir ce que de droit
- 3- Tout membre à l'obligation de se présenter au moins une fois par année, aux réunions d'assemblées générales du projet
- 4- Tout comportement ou agissement pouvant porter désagrément au projet de la part d'un membre, sera synonyme d'exclusion
- 5- Tout membre a accès directement aux OGR (Opportunités Génératrices de Revenus) sans frais, ni caution ou garantie aucune
- 6- Le membre devra prendre connaissance du TDR ESS du projet pour mener à bien ses activités économiques et solidaire au sein du programme conformément aux directives de l'ONG 3S

Conditions Générales d'Ouverture de Compte

« Yeksil »

- 7- Le membre doit travailler à mettre l'humain au cœur de ses activités économiques
- 8- Aucune cotisation mensuelle n'est applicable aux membres sous quelque forme que ce soit

Financements & Projets

- 1- Lègui – Lègui ne finance pas de projet externe au et projet Yeksil
- 2- Le programme « Lègui – Lègui » ne finance ou n'accompagne pas les porteurs de projets ou demandeurs de financements
- 3- Le programme finance et accompagnement que les membres du projet Yeksil, ainsi que les OGR interne au projet, certifié conforme par l'ONG 3S

Le projet Yeksil

- 1- Le projet Yeksil est à accès gratuit et ne nécessite ni caution, ni garantie ou frais d'adhésion
- 2- Le projet n'est lié à aucune personne ou établissement demandant des frais ou garantie d'adhésion
- 3- Les activités essentielles du projet Yeksil « OGR » se basent uniquement sur des principes et approches ESS (Economie Sociale et Solidaire) conformément à la loi d'orientation N° 2021 – 28 du 15 Juin 2021 qui régit les acteurs de l'ESS
- 4- Le projet Yeksil a pour démarche l'autonomisation des jeunes, femmes actrices de développements, ainsi que l'appui aux ménages vulnérables via des OGR (Opportunités Génératrices de Revenus)

OGR (Opportunités Génératrices de Revenus)

- 1- La plateforme digitale « Yeksina » est l'outil exécutif pour la gestion des attributions d'OGR aux bénéficiaires de compte
- 2- Un membre ne peut pas être attributaire de Deux (e) 2 OGR en même temps
- 3- Chaque OGR est encadré par un « Protocole d'Accord Cadre » à signer par les trois parties prenantes (ONG – Projet – Bénéficiaire)
- 4- Le membre bénéficiaire d'OGR doit impérativement respecter les standards d'Operations et de procédures, en matière de gestions financières et techniques et de suivi évaluation
- 5- Le membre peut avoir accès aux OGR que si et seulement si, il est titulaire d'un compte Yeksil
- 6- Chaque compte Yeksil ouvert au nom d'un membre est crédité en OGR d'une valeur comprise entre 250.000F CFA et 500.000F CFA
- 7- Une évaluation technique et opérationnelle sera appliquée avant toute attribution d'OGR à un membre

Conditions Générales d'Ouverture de Compte

« Yeksil »

- | |
|---|
| <p>8- Processus d'attribution d'OGR aux bénéficiaires de compte</p> <p>A- Attribution Provisoire (Evaluation – Formation – Formalisation)</p> <p>B- Attribution Définitive (Mise à Disposition OGR - Suivi – Accompagnement – Recouvrement)</p> |
|---|

Formation & Accompagnement

- | |
|--|
| <p>1- Pour avoir accès aux OGR du projet, chaque membre sera formé, suivi et évaluer gratuitement pour être en phase avec les méthodes ESS en vigueur, conformément aux lois et règlements</p> <p>2- Un accompagnement technique et gratuit du membre bénéficiaire comprenant (Applications, fiches, supports com etc..) sera mis à sa disposition par le projet</p> <p>3- Une attestation de formation aux OGR du projet lui sera délivrée par l'ONG</p> <p>4- Les séances de formations et d'accompagnements sont à la charge totale de l'ONG</p> <p>5- Aucune forme de paiement n'est demandée au membre bénéficiaire avant, pendant et après</p> |
|--|